

Etudes de base préalables à la mise en œuvre des initiatives pour favoriser l'adaptation au changement climatique à l'interface Elevage – Faune Sauvage – Environnement avec la réduction de l'incidence des conflits basés sur les ressources naturelles dans la partie camerounaise du Bassin du Lac Tchad

RAPPORT FINAL

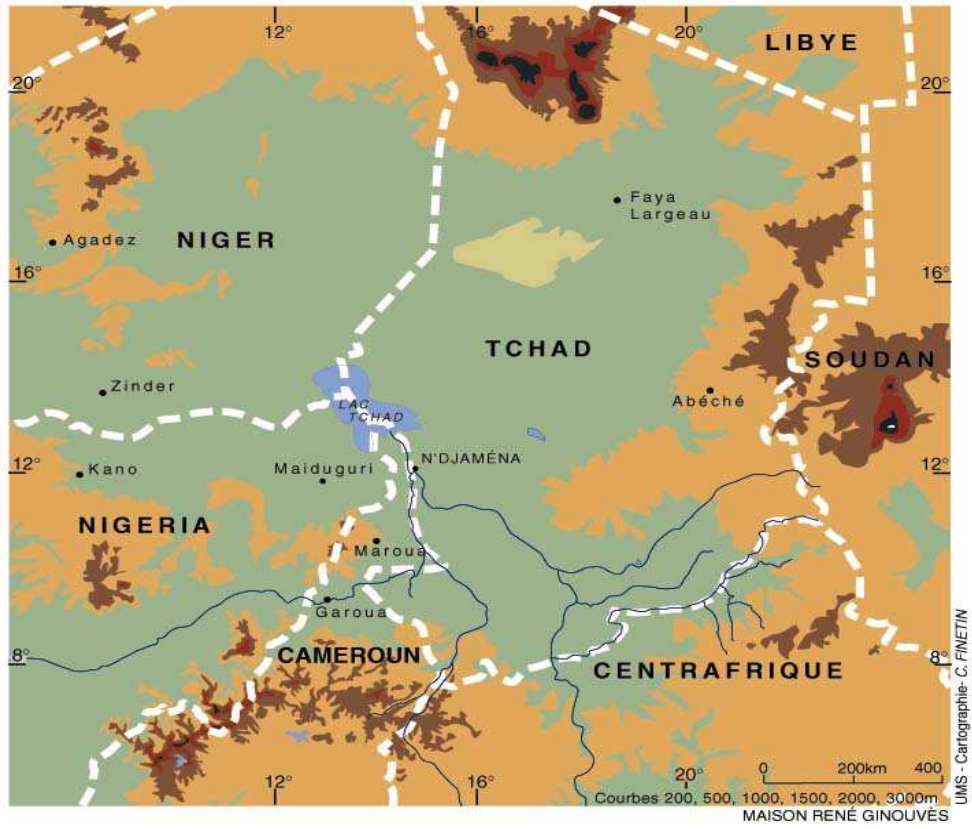
Présenté par

OPEN

(Observatoire du Pastoralisme pour l'Extrême-nord)

Décembre 2010

bassin du lac Tchad



Sommaire

1. Introduction	6
2. Contexte et justification.....	7
3. Rappel des objectifs de l'étude	8
4. Méthodologie	9
5. Difficultés rencontrées	9
6. Principaux résultats obtenus	10
6.1. Les politiques et stratégies nationales et régionales existantes en matière de gestion environnementale	10
6.2. Cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion environnementale ...	16
6.3. Les opportunités politiques et institutionnelles pour la constitution d'un cadre propice à l'exercice des activités pastorales et agropastorales	20
6.4. Analyse des acteurs clés impliqués dans les activités pastorales et agropastorales dans la zone.....	25
6.5. Les meilleures pratiques de gestion de l'interface bétail-faune-environnement.....	32
6.6. Priorités dans l'amélioration des cadres politiques et institutionnels.....	33
6.7. Les sites prioritaires d'intervention du projet	34
7. Conclusions et Recommandations	35

LISTE DES ABREVIATIONS

ACEEN : Association Camerounaise pour l'Education Environnementale
ANAFOR : Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
APELD : Association pour la Protection de l'Environnement et la Lutte contre la Désertification
CARPA : Centre d'Appui à la Recherche et au Pastoralisme
CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB : Convention Cadre des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CEDC : Centre d'Etude de l'Environnement et du Développement au Cameroun
CILSS : Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CGIAR : Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
CNLCD : Comité National de Lutte Contre la Désertification
CNCEDD : Commission Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CNEBCAM : Confédération Nationale des Eleveurs de Bovins du Cameroun
DED : Deutscher Entwicklungsdienst
DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FEB : Fédération des Eleveurs de Bovins de l'Extrême-nord
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FONEDD : Fonds National de l'Environnement et de Développement Durable
GES : Gaz à Effet de Serre
GTZ : Gesellschaft für technische Zusammenarbeit
IRAD : Institut de Recherche en Agriculture pour le Développement
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
ISS : Institut Supérieur du Sahel
MIDIMA : Mission de Développement Intégré des Monts Mandara
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDAF : Ministère des Domaines et Affaires Foncières
MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPIA : Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF : Ministère de la Forêt et de la Faune
MINTOUR : Ministère du Tourisme
MINEE : Ministère de l'Energie et de l'Eau
MINTP : Ministère des Travaux Publics
MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINJEUN : Ministère de la Jeunesse
MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSUP : Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
MINDUH : Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat

MINT : Ministère du Transport
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
ONCC : Observatoire National des Changements Climatiques
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPEN : Observatoire du Pastoralisme pour l'Extrême-nord
PANERB : Plan National Energie pour la Réduction de la Pauvreté
PAS : Plan d'Action Stratégique
PASR-AC : Programme d'Action Sous Régionale de Lutte Contre la Désertification en Afrique centrale
PAU : Plan d'Action d'Urgence
PNGE : Programme National de Gestion de l'Environnement
PNW : Parc National de Waza
PRODEBALT : Projet de Développement du Bassin du Lac Tchad
SEMRV : Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SNV : Organisation Néerlandaise de Développement
SODECOTON : Société de Développement du Coton
UICN : Union International pour la Conservation de la Nature

1. Introduction

D'après la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), on entend par «changements climatiques» des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (article 1 alinéa 2 de la CCNUCC). Le **changement climatique** est donc le fait des émissions de gaz à effet de serre (composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre). Le réchauffement climatique a des conséquences très préoccupantes sur l'homme et l'environnement : **réchauffement des terres émergées et des latitudes élevées**, fonte des glaciers , diminution voire disparition dans certaines zones de la glace dans l'Arctique et l'Antarctique, élévation du niveau de la mer provoquant des inondations des zones côtières, à cause de l'augmentation de la température de l'eau, la dilatation de l'eau chaude la rendant plus volumineuse que l'eau froide, perturbation voire destruction de certains écosystèmes, extinction d'espèces, extension du désert, recrudescence de maladies infectieuses, vagues de chaleurs plus intenses, fortes pluies plus fréquentes et denses, cyclones, typhons et ouragans plus intenses, avec des vents et précipitations plus violents ainsi que des inondations, provoquant des dommages humains et matériels graves, baisse de la ressource en eau potable, migration de masse des peuples subissant le réchauffement climatique.

La région sahélienne est particulièrement vulnérable au changement climatique en raison de sa position géographique très proche du désert du Sahara et de la grande dépendance de ses populations et de l'économie de ses États à l'agriculture pluviale (CGIAR, 2006).



Au sens strict, le Sahel est habituellement défini comme la zone comprise entre les domaines saharien et soudanien, où se produit une alternance marquée entre une courte saison humide estivale et une longue saison sèche hivernale de 8 à 10 mois

(CILSS, 2001). Les pays du Sahel partagent une même réalité climatique caractérisée par une seule saison des pluies (de juillet à septembre), des systèmes économiques largement dépendants du secteur agropastoral qui occupe de 50 à 80% des populations et contribue entre 25 et 30% du PIB. En effet, le pastoralisme qui est un système d'élevage mettant en relation interdépendante les éleveurs, leurs troupeaux de ruminants et leur biotope est l'une des principales activités pratiquées par les populations nomades depuis des siècles, une pure tradition se transmettant de génération en génération. L'élevage pastoral est un système extensif, où les troupeaux pâturent sur de grandes étendues. Les troupeaux sont déplacés suivant les saisons pour laisser à la végétation le temps de repousser et pour aller chercher ailleurs l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux. Cette pratique se retrouve au Cameroun, entre autre, dans sa zone du Bassin du Lac Tchad comprise dans la Région de l'Extrême-nord et plus spécifiquement la plaine de Waza-Logone qui s'étend le long du fleuve Logone de part et d'autre de la frontière camerounaise et tchadienne.



2. Contexte et justification

Le Lac Tchad est une étendue d'eau douce peu profonde qui s'étend au milieu d'un massif dunaire et localisé entre 4 pays dont, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

Il est admis que sa superficie actuelle est le reste de celui du très grand lac de 350.000 km² d'étendue pendant la période humide d'il y a près de 21.000 ans. Son étendue, s'est réduite à la suite de plusieurs régressions pour passer à 25.000 km² en 1964 et à environ 3.000 km² de nos jours.

Cette situation est due entre autre au phénomène de réchauffement climatique que connaît l'ensemble de la planète terre aujourd'hui et plus spécifiquement la zone sahélienne caractérisée par une grande instabilité saisonnière. Le climat de la zone est de type sahélien avec une très courte saison de pluie et une longue saison sèche

Malgré la diminution de sa superficie avec le temps, le Lac Tchad garde des limites qui lui permettent encore de procurer un habitat viable aux animaux et plantes qu'il abrite et aux nombreuses populations qui utilisent ses ressources. Toutefois, de nombreuses menaces subsistent et sont sur le point de porter atteinte à son intégrité. Il s'agit en l'occurrence des changements climatiques qui se traduisent par une faible pluviométrie, l'évapotranspiration due aux fortes températures (qui entraîne la diminution du lac) et la succession des périodes de très fortes sécheresses. A ces

phénomènes naturels il faut ajouter les forts vents émanant de la déforestation, la surexploitation des ressources halieutiques, le braconnage et la dégradation de l'environnement dérivant des activités humaines habitant les environs du lac.

La partie camerounaise du Bassin du Lac Tchad, notamment la région de l'Extrême-nord n'échappe pas à ces phénomènes néfastes, et de manière plus spécifique, les activités pastorales et agro pastorales en sont affectées.

En effet, le phénomène de changement climatique avec tout ce qu'il comporte comme corollaire a plusieurs conséquences sur ces activités, allant des conflits pour l'accès aux ressources à une sédentarisation forcée de multiples éleveurs nomades en passant par une dégradation sans cesse croissante de l'environnement et de tout ce dont il regorge.

Face à cette situation, il devient urgent d'agir.



Afin d'inverser la tendance, une nécessité s'impose, celle d'aider les éleveurs à s'adapter au changement climatique et même un aménagement de cet environnement afin de l'adapter également aux besoins de tous les utilisateurs de l'espace et des ressources.

Le projet « Elevage comme moyen de subsistance » qui est une initiative conjointe du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine et de l'Union Européenne a pour but global d'apporter une solution à ces problèmes. En tant que partenaire à sa mise en œuvre, l'UICN a initié une étude de base préalable à la mise en œuvre des initiatives pour favoriser l'adaptation au changement climatique à l'interface Elevage-Faune sauvage-Environnement avec la réduction de l'incidence des conflits autour des ressources naturelles. C'est donc ce qui justifie la présente étude.

3. Rappel des objectifs de l'étude

3.1. Objectif global

La présente étude permettra dans un sens global d'identifier les points d'entrée politiques et institutionnels pour l'appui à la mise en œuvre des options prioritaires dans les systèmes pastoraux et agropastoraux.

3.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il sera question de :

- Examiner les documents de politiques et de stratégies nationales/régionales existantes, le développement de priorités et les allocations budgétaires pour identifier les obstacles politiques et institutionnels,
- Identifier les opportunités politiques et les institutions qui sont nécessaires pour créer un environnement favorable aux stratégies d'adaptation au changement climatique,
- Faire une analyse des acteurs clé et de leurs liens et une analyse des interactions entre les initiatives existantes et les acteurs pour identifier les points d'entrée institutionnels et organisationnels ainsi que le mécanisme de dialogue approprié impliquant les partenaires clé,
- Identifier les meilleures pratiques de l'interface bétail-faune-environnement (type, localisation, période),
- Définir les priorités en ce qui concerne l'amélioration des cadres politiques et institutionnels régionaux et nationaux (gouvernement, agences de développement, organisations non gouvernementales) en vue de l'adaptation au changement climatique au niveau régional, national et local,
- Proposer des sites prioritaires d'intervention dans la zone d'intervention du projet.

4. Méthodologie

Le travail, s'est déroulé principalement sur la consultation de la documentation existante mais également des acteurs et des initiatives de terrain dans les zones les plus concernées par la gestion des ressources pastorales, du bétail et de la faune sauvage.

Des acteurs clés dont la liste est jointe en annexe ont également été consultés (administrations, réseaux et groupements communautaires, les institutions de recherche, les ONG locales et internationales et les organisations sous régionales).

L'analyse de ces différents éléments ont permis d'obtenir les résultats qui sont définis dans le présent rapport.

5. Difficultés rencontrées

Le déroulement de cette étude a connu quelques difficultés en l'occurrence la non maîtrise du concept de « changement climatique » par de nombreux acteurs notamment les organisations d'éleveurs à la base qui rendait la collecte des données

assez difficile; la non prise en compte de ce concept dans les textes, les stratégies, les législations et réglementations relatives aux activités pastorales et agropastorales et en vigueur.

6. Principaux résultats obtenus

La présente étude aura permis d'obtenir les résultats dont la teneur suit.

6.1. Les politiques et stratégies nationales et régionales existantes en matière de gestion environnementale

Le développement durable et la prise en compte des questions environnementales ont été renforcés à la suite du Sommet de Rio en 1992 et de l'engagement du Cameroun, à travers l'élaboration d'un Plan National de gestion de l'Environnement (PNGE) adopté en 1996 et l'adhésion aux diverses conventions issues de Rio, à savoir :

- La Conventions des Nations Unies sur la diversité Biologique (CDB),
- La Convention Cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC),
- La Convention de Ramsar sur les zones humides,
- La Convention de CITES sur les espèces menacées,
- la Convention d'Abidjan sur les Ecosystèmes Marins et Côtiers,
- le Protocole de Kyoto, ...

6.1.1. Au Plan National

Le Cameroun en lui-même dispose de plusieurs stratégies et programmes qui ciblent l'environnement et le développement durable :

- **Le Plan National de Gestion de l'Environnement** adopté en 1996 et qui constitue le cadre de référence en matière de planification des actions de gestion de l'environnement. Les points majeurs pris en compte dans ce document d'orientation sont : l'agriculture durable et la protection des sols, la gestion des pâturages et des productions animales, la gestion des ressources forestières et de la filière bois, la gestion des ressources en eau, la prise en compte de l'approche genre, ...
- **Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural** qui vise le développement durable à travers l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche de débouchés nationaux, et internationaux pour les produits agricoles et forestiers. Il s'articule autour de Cinq domaines prioritaires à savoir le développement local, le développement des productions, l'appui institutionnel, la gestion durable des ressources naturelles et les mécanismes de financement du secteur rural,
- **Le Programme National de Développement Participatif** : outil de la politique de décentralisation, ce document vise à définir et à mettre en place des mécanismes de responsabilisation des communautés à la base et des collectivités territoriales décentralisés en vue de les rendre acteurs de leur propre développement, ceci au travers entre autres du développement d'une synergie de partenariats entre les

communautés à la base, l'Etat, la société civile, les ONG et les bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales,

- **Le Programme Forêt et Environnement**: initié par le Gouvernement camerounais, en 1999, il est devenu opérationnel en 2005-2006. Il vise la mise en place d'un cadre cohérent pour toute intervention concourant à la mise en œuvre de la politique forestière et faunique du Cameroun. A travers le PSFE, le Gouvernement entend disposer d'un tableau de bord lui permettant d'assurer le suivi et le contrôle efficaces des activités forestières. Il s'articule autour de cinq composantes: la gestion environnementale des activités forestières, la valorisation et la transformation des produits forestiers non ligneux, la conservation de la biodiversité et la valorisation des produits fauniques, la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, le renforcement institutionnel, la formation et la recherche.

Les actions et projets qui y sont inscrits dérivent en grande partie du Plan Forestier National, du Plan National de Gestion de l'Environnement, du Plan d'Action d'Urgence. Le reboisement et la gestion durable des ressources bois/énergie en constituent les axes d'intervention majeurs qui seront mis en œuvre à travers: la relance du programme national des plantations de l'Agence National d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) et les initiatives pilotes de mise en place des schémas directeurs d'approvisionnement en bois/énergie des centres urbains dans la zone septentrionale du pays (zone déficitaire). Les actions prévues dans le cadre de la lutte contre la désertification notamment au Nord sont, pour l'essentiel, des actions de reforestation et d'aménagement des ressources forestières,

- **Le Plan National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP)**, validé et adopté en 2005 après une large concertation entre les structures techniques concernées, la société civile, les opérateurs privés, les collectivités décentralisées et partenaires au développement. Il s'appuie sur le lien étroit qui existe entre accès à des services énergiques modernes et réduction de la pression sur la biomasse, notamment dans la zone septentrionale, ainsi que sur le lien entre pauvreté et pression sur les ressources naturelles. Il vise aussi à optimiser l'utilisation de la biomasse, à développer la recherche-développement et à promouvoir les énergies alternatives.

6.1.2. Au Plan sous-régional et international

Dans le cadre de l'intégration sous-régionale, le Cameroun a adhéré à plusieurs initiatives visant la gestion de l'environnement, la gestion des ressources forestières et la lutte contre la désertification. Parmi ces initiatives, on peut citer: le Plan d'Action d'Urgence, le Plan de Convergence de la COMIFAC et le Programme d'Action Sous Régionale de Lutte Contre la Désertification en Afrique centrale (PASR-AC).

Au plan international, le Cameroun a souscrit au NEPAD et a ratifié plusieurs Conventions internationales (comme citées plus haut) visant entre autres la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

- **Plan d'Action d'Urgence**

Le Plan d'Action d'Urgence du Cameroun (PAU) résulte de la mise en œuvre des résolutions du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement d'Afrique Centrale tenu à Yaoundé en 1999). Il est la concrétisation des engagements politiques du Gouvernement camerounais au niveau national et sous-régional en faveur d'une gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. A travers le PSFE, il devrait permettre le passage d'un programme d'urgence à un programme prioritaire et devenir plus tard un programme dit "normal" du Ministère en charge des forêts. Il comprend plusieurs volets principaux, à savoir assainissement effectif du secteur forestier, lutte contre le braconnage, l'implication et responsabilisation des populations locales et coordination Gouvernementale transversale.

- **Plan de Convergence/COMIFAC et PASR-AC**

Elaboré en 2000, suite au Sommet des Chefs d'Etats de Yaoundé, et adopté en 2005, le Plan de Convergence de la COMIFAC constitue un cadre de référence des interventions forestières au niveau national et de la sous-région Afrique Centrale. Il vise, entre autres, l'harmonisation des politiques forestières et fiscales nationales et compte dix axes stratégiques, dont un axe traitant de l'aménagement des écosystèmes forestiers et du reboisement. Chaque pays membre de la COMIFAC a élaboré et validé sa composante nationale du plan de convergence. La COMIFAC a été responsabilisée pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action Sous-Régional de Lutte Contre la Désertification pour l'Afrique Centrale (PASR-AC). Ce plan prend en compte et appuie les initiatives nationales et traite plus spécifiquement de la gestion des ressources transfrontalières. Il vise le développement des synergies entre les pays de la sous-région en matière de lutte contre la désertification.

- **Initiative dans le cadre du NEPAD**

Le Plan d'Action Environnemental de l'Afrique Centrale du Nouveau Partenariat pour le

Développement de l'Afrique (NEPAD) comprend : la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification ; la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières ; la lutte contre le changement climatique et la conservation et la gestion transfrontalières des ressources naturelles. Ce plan d'action couvre aussi les questions transversales (renforcement des capacités, population, santé et environnement; commerce et environnement ; transfert des technologies environnementales durables ; évaluation et alerte précoces pour les désastres ; banque de données environnementales du NEPAD)

- **Plan d'Action Stratégique du Bassin du Lac Tchad**

Il est pertinent pour tous les projets de la CBLT. Il est en adéquation avec les préoccupations actuelles des usagers du bassin et révèle les défis présents et futurs qu'il faille considérer dans toutes les interventions en vue ou en cours dans la région

6.1.3. Synthèses et actions potentielles en vue d'améliorer le cadre d'exercice des activités pastorales

Le tableau ci-après ressort les différentes stratégies avec leurs forces et faiblesses dans le domaine pastoral/changement climatique ainsi que des solutions qui pourraient éventuellement être apportées.

Stratégies	Forces	Faiblesses	Recommandations/ suggestions d'actions
Le Plan National de Gestion de l'Environnement	cadre national de référence en matière de planification des actions de gestion de l'environnement	Prend en compte l'aspect gestion des pâturages et des productions animales	L'aménagement, la préservation et la gestion des pâturages étant intimement liés aux effets du changement climatique, l'existence du PNGE pourrait permettre l'élaboration de textes internes qui amélioreraient cette gestion
Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural	Il a parmi ses domaines prioritaires : le développement local, le développement des productions, l'appui institutionnel, la gestion durable des ressources naturelles	Ne tient pas en compte de manière spécifique les questions d'élevage pastoral ou de changement climatique	Ses domaines prioritaires peuvent être exploités pour l'élaboration de textes spécifiques ou de projets liés aux problèmes que connaissent les activités pastorales et agropastorales notamment les conflits agropastoraux qui naissent du fait de la diminution des ressources naturelles, cette diminution étant elle-même due au changement climatique
Le Programme National de Développement Participatif	Il vise à définir et à mettre en place des mécanismes de responsabilisation	Aucune spécificité sur les activités pastorales et agropastorales	Ce document peut être exploité pour la constitution et l'implication de tous

	des communautés à la base et des collectivités territoriales décentralisées en vue de les rendre acteurs de leur propre développement		les acteurs et décideurs clés tels que les maires dans la prise et la mise en œuvre de mesures d'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique
Le Programme Forêt et Environnement	Il promeut le reboisement et la gestion durable des ressources bois/énergie, axes qui sont mis en œuvre à travers : la relance du programme national des plantations de l'Agence National d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) pour la lutte contre la désertification et la reforestation	Rien n'est spécifié en ce qui concerne la gestion des activités pastorales et agropastorales face au changement climatique	L'ANAFOR étant pleinement active sur le terrain pour le reboisement son accompagnement par un renforcement de ses capacités pourrait apporter des résultats plus considérables pour une réduction du réchauffement climatique
Le Plan National Energie pour la Réduction de la Pauvreté	Ses principaux objectifs sont d'optimiser l'utilisation de la biomasse, de développer la recherche-développement et de promouvoir les énergies alternatives.	Rien de spécifique sur les activités pastorales et agropastorales face au changement climatique	Ce document peut être exploité pour développer toutes stratégies liées au développement des énergies alternatives qui pourront limiter le réchauffement climatique et par conséquent favoriser un environnement propice aux activités pastorales et agropastorales
Plan d'Action d'Urgence	Il comprend l'assainissement effectif du secteur forestier, la lutte contre le	Rien de spécifique sur les activités pastorales et agropastorales face au changement	Comme son nom l'indique, ce plan d'urgence peut être exploité pour élaborer et mettre en œuvre

	braconnage, l'implication et la responsabilisation des populations locales et coordination Gouvernementale transversale.	climatique	tout projet visant la préservation de la végétation notamment dans le cadre de la lutte contre la désertification et le reboisement par des stratégies d'implication et de responsabilisation des populations locales qui sont un maillon incontournable
Initiative dans le cadre du NEPAD	comprend : la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification ; la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières ; la lutte contre le changement climatique et la conservation et la gestion transfrontalières des ressources naturelles.	Rien de spécifique sur les activités pastorales et agropastorales	La lutte contre le changement climatique y étant expressément mentionné, les mesures qui ont été prises peuvent certainement être adaptées au contexte de la région et peuvent donc être exploitées pour aider les activités pastorales et agropastorales à y faire face
Plan d'Action Stratégique du Bassin du Lac Tchad	Il est pertinent pour tous les projets de la CBLT. Il est en adéquation avec les préoccupations acteurs des usagers du bassin et révèle les défis présents et futurs qu'il faille considérés dans toutes les interventions en vue ou en cours dans la région	il n'est pas ou est mal connu des acteurs qui œuvrent pour de développement et la préservation du bassin à l'échelle des différents pays	Il constitue un cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets dans la zone ; il faudrait le vulgariser pour permettre aux institutions et autres acteurs de se l'approprier

6.2. Cadre Institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de l'environnement

6.2.1. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de gestion de l'environnement, se base sur une approche multisectorielle, régionale et décentralisée. Il est coordonné par le Ministère en charge de l'environnement, actuellement Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP). On distingue trois types d'institutions ou de structures, à savoir les institutions de coordination, les institutions de mise en œuvre, et les institutions d'appui.

6.2.1.1. Typologie des Institutions

i- Institutions de concertation et coordination

Les différentes instances de coordination mises en place sont:

- **Commission Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable**

(CNCEDD). Celle-ci doit veiller à assurer une large participation de toutes les parties prenantes, (y compris le secteur privé, les ONG, les associations professionnelles etc.) et la mise en application des politiques et stratégies de gestion de l'environnement.

- **Comité Interministériel de l'Environnement.** Celui-ci doit s'assurer de la collaboration de tous les départements ministériels à la mise en œuvre de la politique de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

- **Comités Régionaux de l'Environnement.** Ceux-ci sont chargés au niveau de leur région, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi des projets et programmes. Ils doivent également à leur niveau assurer la participation/implication de toutes les parties prenantes à la gestion environnementale. Au niveau de chaque Région, ils sont animés par les structures déconcentrées du Ministère en charge de l'environnement et composés de représentants des parties prenantes concernées, notamment des services techniques de l'Administration et missions de développement, du secteur privé, de la société civile et ONG locales, des communautés, des projets, etc.

- **Comité National de Lutte contre la Désertification.** Ce dernier a été mis en place en avril 2006 par le MINEP

- **Comité Interprovincial de Lutte contre la Sécheresse.** Ce Comité mis en place est peu

Opérationnel à l'heure actuelle.

- **Observatoire National sur les Changements Climatiques.** Créé par Décret Présidentiel en 2009, l'ONCC est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement, ayant pour missions de suivre et d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques et de proposer des mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes liés à ces changements. Il va notamment collecter et mettre à la disposition des décideurs les informations de référence sur les changements climatiques au

Cameroun, proposer des mesures de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), servir d'instrument de coopération avec les autres observatoires régionaux et internationaux. Mais jusqu'à ce jour il n'est pas encore fonctionnel, les concertations se poursuivant pour le rendre opérationnel.

ii- Institutions de mise en œuvre

Les différentes instances chargées d'assurer la mise en œuvre des programmes et projets de développement durable et de gestion de l'environnement sont:

- **Les points focaux.** Le point focal de la Convention CCD, au même titre que les points focaux des Conventions internationales majeures, relève du Ministère en charge de l'Environnement. Ils assurent la liaison entre les différents secrétariats des Conventions et ce Ministère et assistent en son nom aux diverses conférences internationales.

- **Les Ministères sectoriels.** La politique de l'environnement est mise en œuvre par l'ensemble des ministères sectoriels partenaires dont les activités et programmes concourent à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, notamment: MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINTOUR, MINEE, MINTP, MINRESI, MINJEUN, MINPROFF, MINSUP, MINEDUB, MINESEC, MINDUH, MINT, MINATD,

- **Les Institutions paraétatiques, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur**

privé, la société civile et les programmes/projets, dont les activités concourent aux objectifs de gestion de l'environnement.

iii- Institutions d'appui

Plusieurs institutions ou fonds appuient la mise en œuvre d'activités visant la gestion de

l'environnement, parmi lesquelles on peut citer:

- **Fonds National de l'Environnement et de Développement Durable (FONEDD).**

Ce fonds

centralise les contributions financières provenant de l'Etat, des donateurs bi- et multilatéraux et des privés pour la réalisation des projets et programmes identifiés dans

le cadre de ses stratégies environnementales.

- **Fonds Spéciaux des ministères partenaires.** Parmi ces Fonds spéciaux : Fonds Spécial de

Développement des Forêts et Fonds Spécial de la Protection de Faune

- **Les partenaires au développement,** à travers les projets et programmes qu'ils appuient.

- **Les collectivités décentralisées.** Dans le cadre de la décentralisation en cours, les collectivités territoriales et communes sont responsables de la planification et du développement socio-économique de leurs entités. Un certain nombre de compétences doivent leur être transférées progressivement, dont la gestion des ressources naturelles.

6.2.1.2. Synthèses et actions potentielles en vu de l'amélioration du cadre institutionnel pour un meilleur exercice des activités pastorales et agropastorales

Institutions	Forces	Faiblesses	Recommandations/ suggestions d'actions
Institutions de concertation et de coordination	Leur force réside dans leur capacité à mobiliser et impliquer tous les acteurs clés dans les questions de développement et notamment celles liées à l'environnement	Elles sont pour la plupart non opérationnelles sur le terrain et elles n'ont pas comme domaine d'intervention le pastoralisme	La redynamisation de ces institutions par un accompagnement dans leurs missions de mobilisation, de conception, de suivi et évaluation des projets et programmes, pourrait permettre une avancée considérable dans la réalisation de tous leurs projets et programmes visant l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique
Institutions de mise en œuvre	Elles assurent la mise en œuvre des programmes et projets de développement durable et de gestion de l'environnement	Pour la plupart, les actions ne sont pas suffisamment visibles sur le terrain pour des raisons internes à leur fonctionnement	Elles peuvent être accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets sachant que leurs projets ont une incidence certaine sur l'écosystème qui encadre les activités pastorales et agropastorales et par conséquent sur le changement climatique
Institutions d'appui	Elles disposent pour la plupart de moyens financiers qu'elles mettent à la disposition des organisations, programmes et projets pour la réalisation de leurs objectifs	Leurs moyens sont souvent très insuffisants par rapport aux besoins qui leur sont soumis	Elles peuvent être accompagnées dans leurs missions d'appui, pour les projets environnementaux qui ont également une incidence certaine sur les activités pastorales et agropastorales

6.2.2. Cadre juridique et réglementaire existant

6.2.2.1. Le contenu

Le cadre juridique et réglementaire concerne d'une manière générale la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et est relativement complexe. Parmi les textes existants, on peut citer :

- **La Loi forestière de 1994 portant Régime des Forêts, Faune et Pêche** qui inscrit dans ses

principes la décentralisation de la gestion forestière, la reconnaissance des droits d'usage

et l'implication des communautés à la base dans la gestion des ressources forestières. La

loi détermine un domaine forestier permanent et fixe des règles encourageant l'exploitation forestière durable (plans d'aménagement, suppression des petits permis de coupe, etc.).

- **La Loi-cadre n° 96/12 de 1996 sur la Gestion de l'Environnement**, qui fixe le cadre global

de la gestion de l'environnement au Cameroun. Elle dispose en son article 36 que le sol, le sous-sol et les richesses qu'ils contiennent, en tant que ressources limitées, renouvelables ou non, sont protégés contre toutes formes de dégradation et gérées conjointement et de manière rationnelle par les Administrations compétentes.

- **La Loi portant Régime de l'eau au Cameroun de 1998** qui traite des aspects relatifs à la

gestion durable des sols.

- **Le Code minier de 2004** qui traite des mesures à prendre pour limiter l'impact négatif de

l'exploitation minière sur les terres.

- **La Loi des finances**, votée chaque année, qui fixe le cadre global d'allocation des ressources financières, ainsi que les sources des recettes budgétaires de l'état par secteur.

- **L'Ordonnance relative au régime foncier n°74-1 du 6 juillet 1974**, qui détermine le cadre

d'allocation des terres.

6.2.2.1 Synthèses et actions potentielles pour une amélioration du cadre juridique et réglementaire en faveur des activités pastorales et agropastorales

Cadre et réglementaire et juridique	Forces	Faiblesses	Recommandations/suggestions d'actions
	La force de ces textes réside dans le fait qu'ils prennent en	Ces textes ne prennent pas en compte de manière spécifique les	Des actions de lobbying et plaidoyer peuvent être entreprises pour que

	compte les aspects environnementaux. Par ailleurs ils peuvent être l'objet d'amendements divers en fonctions des nécessités à y introduire	questions pastorales et agropastorales. Par ailleurs ils manquent pour la plupart des lois d'application pour les accompagner	des amendements puissent être apporter à ces documents en vu d'y introduire tous les éléments qui pourraient permettre aux éleveurs pasteurs et agropasteurs de s'adapter efficacement au changement climatique
--	--	---	---

6.3. Les opportunités politiques et institutionnelles pour la constitution d'un cadre propice aux activités pastorales et agropastorales

De manière globale, les opportunités ici se définissent comme toutes les portes d'entrée qui pourront permettre d'envisager des projets, activités ou programmes ayant pour but d'aider les éleveurs pasteurs et agropasteurs à s'adapter au phénomène du changement climatique avec tout ce qu'il comporte comme corollaire.

6.3.1. Les opportunités politiques

Les questions d'adaptation au changement climatique étant indissociables de toutes les problématiques liées à l'environnement, il est clair que toutes les politiques nationales, régionales et locales citées plus haut constituent des opportunités, en ce sens que ce sont des textes, lois, plans,... révisables et auxquels on pourrait apporter des amendements aux fins d'y insérer des mesures d'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique.

Par ailleurs, l'absence ou alors l'insuffisance des textes d'application de la législation en vigueur peut être résolue par des actions de lobbying et plaidoyer auprès des autorités compétentes en vue de les amener non seulement à éditer des textes d'application, mais aussi et surtout à tenir compte de la nécessité d'y inclure des mesures visant à aider les éleveurs pasteurs et agropasteurs à faire face et à s'adapter au changement climatique.

6.3.2. Les opportunités institutionnelles

Les institutions de concertation et de coordination, les institutions de mise en œuvre et les institutions d'appui à la politique nationale de l'environnement constituent dans leur ensemble des opportunités à l'aménagement d'un cadre propice à l'élevage pastoral et à la préservation de celui-ci.

En effet, la mise en place de ces institutions aux fins de garantir un environnement stable et équilibré a permis jusqu'ici d'éviter certains dégâts irréversibles. Dans cette

logique la prise en compte par ces institutions de la problématique d'adaptation au changement climatique des activités pastorales et agropastorales dans le cadre de la rédaction et de la mise en œuvre de leurs plans d'action serait un grand atout pour ces activités et pour leurs bénéficiaires. La bonne formule serait alors d'amener ces institutions à intégrer de manière spécifique cette problématique dans leurs réflexions et actions.

A côté de ces opportunités politiques et institutionnelles, existent d'autres dont l'exploitation concourrait de manière significative à la solution à cette problématique.

6.3.3. Autres opportunités

i- Prise de conscience mondiale sur la nécessité de Sauvegarder le Lac Tchad

Face à l'augmentation des besoins liés à la forte croissance démographique et urbaine que connaissent les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad, la maîtrise de l'eau et de l'énergie sont centrales. Une meilleure valorisation des ressources en eau devrait permettre d'assurer la sécurité alimentaire, en compensant une irrégularité climatique potentiellement accentuée par le changement global, tout en assurant la satisfaction des besoins fondamentaux des ruraux et des citadins.



Le Lac Tchad

Les agriculteurs sont les grands gagnants du recul du lac : les terres de décrue ont transformé ses périphéries en grenier céréalier (riz, sorgho, mil, etc.). Quelques conflits fonciers (classiquement au Sahel entre éleveurs et agriculteurs) sont récemment apparus sur des terres libérées par le recul de la nappe d'eau.

C'est dans ce contexte que s'est tenue l'importante rencontre de N'Djamena en Octobre 2010 avec le thème principal : « Enjeu et développement durable autour du Lac Tchad » organisé par la Commission du Bassin du Lac Tchad en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes et la Direction Générale de la Mondialisation et des Partenaires.

L'une des résolutions phare de cette rencontre a été le développement de certaines stratégies en vue de préserver l'écosystème du Lac Tchad tout en préservant les activités pastorales et agropastorales.

Cette problématique se pose du fait que le Lac Tchad et ses environs connaissent chaque année une affluence d'éleveurs nomades et transhumants car, en tant que zone humide au milieu d'une zone typiquement sahélienne, le Lac Tchad constituerait alors une véritable mine d'or. Ainsi, la mise en œuvre de ces résolutions pourrait constituer une opportunité pour la prise de mesures aidant les éleveurs à s'adapter au changement climatique dans le Bassin du Lac Tchad.

ii- La dynamique de la réforme de la CBLT

Ayant connu une révision en 1990, cette convention de la CBLT ne répond pas aux préoccupations écologiques du moment. Les efforts que les Etats membres, la CBLT et les bailleurs de fonds déploient pour la sauvegarde du lac Tchad doivent se faire principalement dans l'intérêt de l'environnement.

A cet effet, il est absolument nécessaire de réviser la convention de 1964 relative à la création de la CBLT pour intégrer certains grands principes relatifs à la protection de l'environnement en général et des ressources en eau en particulier. Il s'agit entre autres, du principe de prévention, du principe pollueur-payeur, du principe de précaution, du principe d'une gestion raisonnable et équitable.



Le Bassin du Lac Tchad

Pour orienter donc son action future, la CBLT a, en commun accord avec les pays membres et l'apport financier du FEM, élaboré son plan d'action stratégique (PAS). Ce document contient plusieurs actions à long terme dont les plus importantes consistent à :

- créer une dynamique de gestion partagée des ressources en eau avec des mécanismes de coopération et d'intégration intra et inter pays ;
- Mettre en place des réseaux viables de collecte d'information de base pour mieux connaître et suivre les ressources en eau, les écosystèmes et leurs exploitations ;
- Mener des actions sectorielles de base pour la maîtrise de la demande en eau et pour lutter contre la désertification et la perte de la biodiversité ;
- Améliorer les modes d'exploitation des écosystèmes et protéger les plaines d'inondation en relation avec l'aménagement du territoire.

Ce plan d'action structurel tel qu'il est énoncé ici constitue donc une opportunité dans sa mise en œuvre par la prise en compte des intérêts des éleveurs pasteurs et de leurs activités et donc le développement de stratégies pouvant permettre à ceux-ci de s'adapter au changement climatique tout en préservant le Lac et ses environs.

iii- Des projets internes à la CBLT

- **Le Projet de Gestion Intégré des Ressources en Eaux du Bassin Transfrontalier du Lac Tchad** (en cours de mise en œuvre), financé par l'Union Européenne et qui a comme principaux objectifs la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la dégradation de l'environnement, la gestion des ressources en eaux du bassin de manière régionale, durable, opérationnelle et équitable
- **Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad** (en cours de mise en œuvre) avec pour objectifs la régulation des eaux du Lac Tchad et de son bassin, le développement des outils de gestion des eaux transfrontalières en vue de la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique
- **Programme de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad (PRODEBALT)** (en cours de mise en œuvre) dont les objectifs sont: la conservation durable du Lac Tchad pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème d'eau douce, gestion intégrée et judicieuse du bassin fluvial en vue de réaliser un développement durable et une utilisation équitable des ressources naturelles pour chaque pays tout en conservant ses écosystèmes et sa biodiversité.

Tous ces projets en cours d'exécution ont tenu compte des effets du changement climatique sur le Lac Tchad. Or, ce Lac étant le siège de nombreuses activités dont les activités pastorales et agricoles en constituent les 80%, ces projets peuvent alors être des opportunités pour la création d'un cadre propice à ces activités.

iv- L'Actualisation du Plan Directeur d'Aménagement du Parc de Waza.

Le Plan Directeur d'Aménagement du Parc de Waza est en pleine révision et cette révision peut constituer une opportunité en ce sens qu'on pourrait y insérer des mesures de gestion des activités de la périphérie du Parc notamment les activités pastorales et agropastorales face au phénomène de changement climatique, ceci en vue de préserver le parc tout en aménageant un cadre propice à ces activités.

v- Les Accords Transfrontaliers entre le Cameroun, le Nigéria et le Tchad.

L'Accord Transfrontalier entre le Cameroun et le Nigéria est un document récent en vue de la gestion partagée des aires protégées entre les deux pays. Il s'agit :

- Du Parc National de Faro, du Parc National de Tchabal Mbado au Cameroun et du Gashaka-Gumti National Parc au Nigéria,
- Du Parc National de Takamanda et du Parc National de Korup au Cameroun et du Cross River National Parc au Nigéria,
- Du Parc National de Waza au Cameroun et Chad National Parc au Nigéria.

Cet Accord en vue de la gestion partagée des aires protégées pourrait permettre de trouver des alternatives pour les utilisateurs de l'espace tels que les pasteurs et les agropasteurs car, ce sont eux qui sont généralement à l'origine de la dégradation des aires protégées en raison de leurs besoins en ressources naturelles en plus des dégâts causés par le phénomène de changement climatique.

Cet accord va également permettre de mettre en place des mesures de gestion du complexe transfrontalier entre les deux aires protégées au Nord du Nigeria et du Cameroun. Ce faisant, il va proposer des aménagements durables pour les zones périphériques qui font face à d'énormes pressions dues aux activités agropastorales.

6.4. Analyse des acteurs clés impliqués dans les activités pastorales et agropastorales

L'identification et l'analyse des acteurs clés visent entre autres leur implication dans les activités qui pourraient être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

6.4.1. Typologie acteurs clés

N°	Typologie	Acteurs
1	Les communautés d'éleveurs pasteurs et les agropasteurs	Oudah, Adamco, Alidjam, Arabe Choa, Woïla
2	Les organisations de la Société Civile, les ONG nationales, les entreprises et agro-industries	FEB, OPEN, CNEBCAM, CARPA, ACEEN, APELD, SEMRY, MIDIMA, SODECOTON
3	Les Services techniques déconcentrés de l'Etat	Délégations du MINPLAPDAT, MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINTOUR, MINEE, MINDUH, MINT
4	Organisations sous-régionales et internationales	CBLT
5	Les partenaires au développement	SNV, UICN, GTZ, HEIFER, DED
6	Les institutions et organismes publics ou privés de recherche scientifique	ISS, CEDC, ANAFOR, IRAD, IRD
7	Les collectivités territoriales décentralisées	Communes : MAGA, ZINA, PETTE, MOULVOUDAYE, MINDIF, MOUTOURWA, KAELE, WAZA, LOGONE BIRNI, KAÏKAÏ, BOGO
8	Les Autorités traditionnelles	DIVERSES
9	Les Autorités administratives	Gouverneur, Préfet et Sous-préfet

6.4.2. Leurs rôles, forces et faiblesses

i- Les communautés d'éleveurs pasteurs et agropasteurs

Elles sont pour la plupart bien structurées et leur force réside dans la capacité de mobilisation d'un grand nombre d'éleveurs dans le but de les inciter à produire des actions fortes sur le terrain. Cependant l'information insuffisante, le manque de sensibilisation sur le changement climatique à leur niveau ainsi que l'analphabétisme de la quasi-totalité de ces acteurs les rendent fragiles et inefficaces dans l'exercice de leurs activités.

ii- Les ONG, OSC et autres organisations

Elles jouent un rôle prépondérant en assurant l'appui conseil, la sensibilisation, les formations, l'évaluation des mesures d'aménagement prises, le suivi écologique, l'organisation des communautés, l'appui à l'élaboration des plans de développement locaux.

Leurs forces résident dans la maîtrise du milieu et des langues locales et une bonne connaissance des techniques d'exercice des activités pastorales et agropastorales et de gestion des ressources dans la zone.

Elles sont cependant souvent limitées dans leurs interventions du fait de leur dépendance des appuis extérieurs.

iii- Les Services techniques déconcentrés de l'Etat

Les Ministères techniques disposent de réels potentiels d'appui aux niveaux national et déconcentré en matière de conseils techniques, d'appuis organisationnels et de gestion, de déclenchement des concertations, de sensibilisation, diffusion des informations, de mise en place des comités de pilotage et plate forme de coordination et de concertation. Tout ceci peut être utilisé en faveur de la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique des activités pastorales et agropastorales.

Cependant, il importe de noter que ces structures ont souvent tendance à travailler de manière sectorielle et limitée, leurs moyens d'action (fonctionnement et ressources humaines) sont souvent insuffisants et les remaniements ministériels fréquents créent une certaine instabilité. De plus les décisions les concernant sont centralisées, ce qui réduit de manière considérable leur marge de manœuvre.

iv- Les organisations sous-régionales et internationales

Elles jouent un rôle de coordination et de concertation au niveau de la sous région en vue d'une mise en œuvre des projets très souvent en accord avec les politiques et programmes des Etat membres. A ce titre elles peuvent aider à la mise en œuvre des mesures prises pour l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique.

v- Les Partenaires au Développement

Ils appuient techniquement et financièrement le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté. En ce sens, ils peuvent appuyer la mise en œuvre des politiques et projets ayant pour objectifs l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique.

vi- Les institutions et organismes publics ou privés de recherche scientifique

A partir de leurs capacités techniques et des résultats des expérimentations, ces institutions peuvent contribuer au renforcement de capacités des acteurs pasteurs et agropasteurs, et de la prise et la mise en œuvre des mesures adéquates d'adaptation de ceux-ci au changement climatique. De plus, ils disposent d'expériences en matière de planification et suivi du développement régional ainsi que de bases de données exploitables dans le même objectif.

Cependant, il serait bénéfique que les résultats des expériences positives et des recherches soient plus capitalisés et plus valorisés.

vii- Les collectivités territoriales décentralisées

Le cadre de la décentralisation dans lequel elles agissent aujourd'hui est caractérisé par le transfert d'un certain nombre de compétences aux communes ainsi que leur responsabilisation dans la planification de développement de leurs entités. A ce titre leurs capacités d'actions sont renforcées

Cependant, elles peuvent être sujettes à une mauvaise compréhension des enjeux de l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique et qu'une prise en compte d'intérêts à court terme au détriment du plus long terme. Par ailleurs, l'insuffisance des ressources et l'importance des besoins liés au développement socio-économique peuvent constituer un frein à la mise en œuvre de mesures d'aide à l'adaptation au changement climatique des pasteurs et agropasteurs.

viii- Les Autorités Traditionnelles

Elles peuvent jouer un rôle important pour véhiculer les informations, sensibiliser et mobiliser des contributions financières et physiques nécessaires la mise en œuvre d'actions en vue de l'adaptation des activités pastorales et agropastorales aux effets du changement climatique.

Cependant par abus d'autorité, elles peuvent contribuer au frein de la mise en œuvre des mesures prises en faveur des éleveurs.

ix- Les Autorités administratives

Les gouverneurs de Région assurent la coordination des interventions des différents acteurs notamment celles des services techniques étatiques représentatives des différents ministères impliqués dans les activités agropastorales et pastorales. A cet effet, ils sont très informés sur les questions d'activités pastorales et agropastorales et

notamment toutes les difficultés liées à leur exercice et dues au changement climatique.

Cependant les autorités administratives contribuent souvent aux lourdeurs administratives à cause de l'absence d'instance technique d'aide à la coordination et prise de décisions.

Tableau de synthèse :

Typologie des acteurs	Rôles	Force	Faiblesse	Besoins
Les communautés d'éleveurs pasteurs et les agropasteurs	mènent toutes les activités d'élevage sur le terrain	capacité de mobilisation d'un grand nombre d'éleveurs dans le but de les inciter à produire des actions fortes sur le terrain	information insuffisante, manque de sensibilisation sur le changement climatique à leur niveau ainsi que l'analphabétisation de la quasi-totalité de ces acteurs les rendent fragiles et inefficaces dans l'exercice de leurs activités	Constitution en organisations socioprofessionnelles officiellement reconnues Renforcement des capacités de leurs leaders en prévention et la transformation des conflits
Les organisations de la Société Civile, les ONG nationales, les entreprises et agro-industries	assurent l'appui conseil, la sensibilisation, les formations, l'évaluation des mesures d'aménagement prises, le suivi écologique, l'organisation des communautés, l'appui à l'élaboration des plans de développement	maitrise du milieu et des langues locales et une bonne connaissance des techniques d'exercice des activités pastorales et agropastorales et de gestion des ressources dans la zone.	souvent limitées dans leurs interventions du fait de leur dépendance des appuis extérieurs.	Cadre d'échange et de transformation des expériences en connaissance Renforcement de capacités en prévention et transformation des conflits liés au syndrome du changement climatique

	locaux.			
Les Services techniques déconcentrés de l'Etat	Assurent la coordination de la mise en œuvre de projets et programmes liés à l'environnement et aux questions de développement durable	disposent de réels potentiels d'appui aux niveaux national et déconcentré en matière de conseils techniques, d'appuis organisationnels et de gestion, de déclenchement des concertations, de sensibilisation, diffusion des informations, de mise en place des comités de pilotage et plate forme de coordination et de concertation.	travaillent de manière sectorielle et limitée, leurs moyens d'action sont souvent insuffisants et les remaniements ministériels fréquents créent une certaine instabilité. les décisions les concernant sont centralisées, ce qui réduit de manière considérable leur marge de manœuvre.	Renforcement de capacités en prévention et transformation des difficultés et conflits liés au syndrome du changement climatique
Organisations sous-régionales et internationales	rôle de coordination et de concertation au niveau de la sous région en vue d'une mise en œuvre des projets très souvent en accord avec les politiques et programmes des Etats membres.	Les résultats de leurs concertations peuvent servir de manière spécifique aux orientations des projets et programmes dans des zones spécifiques	Octroient souvent des moyens insuffisants pour la réalisation de certains projets	Des concertations peuvent être organisées incluant toutes les organisations concernées en vue de discuter et de trouver des solutions aux problèmes que connaissent les activités pastorales et agropastorales face au changement climatique
	appuient techniquement et	Disposent souvent d'importants	moyens financiers dans certains cas	Un apport complémentaire pourrait être fait

<p align="center">Les partenaires au développement</p>	<p>financièrement le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté.</p>	<p>moyens financiers</p>	<p>insuffisants et leur présence sur le terrain limitée</p>	<p>aux appuis qu'ils octroient déjà</p>
<p align="center">Les institutions et organismes publics ou privés de recherche scientifique</p>	<p>contribuent au renforcement de capacités des acteurs pasteurs et agropasteurs, et de la prise et la mise en œuvre des mesures adéquates d'adaptation de ceux-ci au changement climatique</p>	<p>disposent d'expériences en matière de planification et suivi du développement régional ainsi que de bases de données exploitables dans le même objectif.</p>	<p>Sont souvent limités dans leurs recherche du fait de moyens financiers insuffisants et les résultats des expériences positives et des recherches ne sont pas suffisamment capitalisés et ni valorisés.</p>	<p>Appui en ressources matérielles et financières pour expérimenter des innovations porteuses de solutions efficaces ou appropriées aux défis du changement climatique</p>
<p align="center">Les collectivités territoriales décentralisées</p>	<p>Veillent à la planification et à la mise en œuvre du développement de leurs entités</p>	<p>Disposent d'une grande liberté dans la mise le choix et la mise en œuvre des projets et programmes qu'elles jugent nécessaires au développement de leurs localités</p>	<p>-mauvaise compréhension des enjeux de l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique - prise en compte d'intérêts à court terme au détriment du plus long terme, - insuffisance des ressources et importance</p>	<p>Renforcement de capacités en prévention et transformation des difficultés et conflits liés au syndrome du changement climatique</p>

			des besoins liés au développement socio-économique	
Les Autorités traditionnelles	Jouent un grand rôle de mobilisation, d'information, de sensibilisation des populations locales	Disposent d'une grande autorité et d'un grand pouvoir d'influence sur ces populations	Ne sont pas souvent suffisamment informés ou alors n'ont pas les bonnes informations	Renforcement de capacités en prévention et transformation des difficultés et conflits liés au syndrome du changement climatique
Les Autorités administratives	assurent la coordination des interventions des différents acteurs	Disposent de bonnes et d'importantes informations	lourdeurs administratives à cause de l'absence d'instance technique d'aide à la coordination et à prise de décisions	Renforcement de capacités en prévention et transformation des difficultés et conflits liés au syndrome du changement climatique

6.4.3. Mise en place d'un mécanisme de dialogue approprié entre les différents acteurs

i- L'Observatoire du Pastoralisme pour l'Extrême-nord (OPEN)

A l'heure actuelle, l'OPEN constitue la seule plate forme régionale qui s'occupe de toutes les activités liées au Pastoralisme. Cadre de concertation entre les acteurs pertinents du pastoralisme, l'OPEN a pour finalité l'amélioration des conditions de vie des pasteurs et des activités pastorales. Par le recueillement et la documentation de toutes les informations en rapport avec les politiques, les lois et règlements en vigueur, l'accès aux ressources pastorales, la commercialisation des produits pastoraux et les conditions de vie des pasteurs d'une part et la mise à la disposition des principales parties prenantes et autorités compétentes pour d'éventuelles actions correctives.

Cependant, l'OPEN peut être limité dans la mise en œuvre de ses objectifs en ce sens que certains acteurs clés ne figurent pas en son sein notamment des représentants d'autres Ministères que le MINEPIA, dont les activités sont intimement liées à celle du pastoralisme à l'instar du MINADER, du MINEPAT, du MINEP, MINFOF...

ii- Mécanisme de dialogue / concertation approprié

La mise en place d'un mécanisme de dialogue approprié passe par la création d'un cadre de concertation régionale sur les questions pastorales et agropastorales. A cet effet, les statuts de l'OPEN peuvent être revus en vue de l'implication de tous les acteurs clés dans ces activités dans la Région et au sein du Bassin du Lac Tchad. Cette plate forme de concertation serait un atout à la mise en œuvre de toutes les mesures d'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique.

6.5. Les meilleures pratiques de gestion de l'interface bétail-faune-environnement

Le Parc National de Waza a subi pendant longtemps une dégradation tant au niveau des ressources naturelles que de la faune. Cette dégradation est en grande partie due aux braconniers et aux pasteurs et agropasteurs dont les ressources du parc répondent aux besoins de leurs troupeaux.

A l'heure actuelle, le Gouvernement et d'autres partenaires au développement s'activent dans le sens de réaménager le Parc pour la préservation des espèces en voie de disparition et la reconstitution de tout son écosystème.



Girafes à l'intérieur du PNW.

Dans le **Rapport de Cogestion du Parc National de Waza (Extrême-nord Cameroun) Etat des lieux et perspectives** de Septembre 2006, les propositions de mesures de cogestion suivantes ont été recensées :

- Plus de mares pour pêcher,
- Plus de gardes,
- Implication des villageois (pasteurs, agropasteurs, agriculteurs, pêcheurs) dans la cogestion
- Embauche de médiateurs
- Aide des agents du PNW par les villageois (pasteurs, agropasteurs, agriculteurs, pêcheurs)
- Sensibilisation des villageois (pasteurs, agropasteurs, agriculteurs, pêcheurs)
- Plus de relations entre les villageois (pasteurs, agropasteurs, agriculteurs, pêcheurs) et le PNW
- Prévention des dégâts sur les cultures

- Entretien des pistes
- Plus de réunions
- Plus de communication entre le PNW et les chefs de village
- Organisation d'un comité villageois de cogestion relié au comité de gestion du PNW

Il ressort de ce rapport que ces propositions ont été faites par les villageois eux-mêmes.

Par ailleurs le Plan Directeur d'Aménagement du PNW qui est en cours de révision va dans le même sens en précisant la nécessité de sensibiliser les populations riveraines sur les dispositions réglementaires se rapportant à l'exercice des droits d'usage, au degré de classification des différentes espèces fauniques, sensibiliser les communes riveraines sur leurs apports pour la sauvegarde du parc, sensibiliser les populations sur les activités de développement à mener dans la zone périphérique du parc et élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de contrôle.

En outre, ce plan prévoit d'améliorer la participation effective des communautés riveraines et des autres acteurs impliqués dans la gestion du parc et sa zone périphérique ceci au travers de la mise en œuvre d'un Programme de gestion participative et de valorisation de ces ressources. Ainsi les utilisateurs de l'espace et des ressources pourraient par exemple être soumis à des prélèvements contrôlés de certaines ressources du Parc. La mise en œuvre de telles mesures donnerait certainement lieu à un meilleur cadre de gestion de l'interface bétail-faune-environnement.

Une pratique qu'on pourrait également qualifier d'efficace passe par la délimitation et la sécurisation des pistes à bétails. En effet elle permettrait de canaliser et d'orienter le passage des bêtes en évitant leur intrusion dans le parc.

Tel a été l'objet d'un projet mis en œuvre par l'UICN en partenariat avec la FEB en 2006 pour la délimitation et la sécurisation des pistes d'Andirni et de Kene Kene dans l'Arrondissement de Pette et qui s'étendent jusque dans l'arrondissement de Zina. Ces pistes sont encore fonctionnelles aujourd'hui quoique nécessitent un réaménagement. Il faudrait donc aménager d'autres pistes sur l'ensemble du pourtour du PNW.

6.6. Priorités dans l'amélioration des cadres politiques et institutionnels

L'aménagement d'un cadre propice aux activités pastorales et agropastorales passe par l'amélioration des cadres politiques et institutionnels.

i- Cadres politiques

Les priorités des cadres politiques à améliorer seraient les lois et règlements suscités car il est possible à leur niveau d'insérer des mesures spécifiques d'aménagement des

écosystèmes en vue d'une adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique. Par contre cela serait beaucoup plus difficile au niveau des politiques nationales car elles sont généralement indicatives et donnent juste des orientations en fonction de la politique gouvernementale en vigueur.

ii- Cadres institutionnels

La priorité en ce qui concerne le cadre institutionnel serait d'accompagner la structuration de l'Observatoire National des Changements Climatiques en vue de le rendre fonctionnel tout en envisageant des démembrements régionaux.

Par ailleurs la création d'un cadre de concertation à l'échelle régional qui regroupe tous les acteurs œuvrant dans le domaine du changement climatique, du pastoralisme, de l'agriculture, ... à travers la redynamisation de l'OPEN, doit être comptée comme prioritaire.

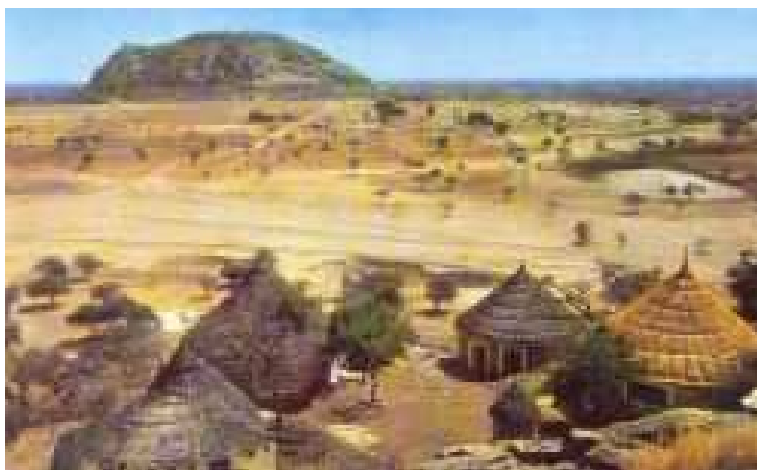
6.7. Les sites prioritaires d'intervention du projet

La priorisation des sites tient compte de leur emplacement stratégique, de leur contenu et des interactions qui existent entre les différents acteurs et utilisateurs de cet espace. Les sites prioritaires où pourrait intervenir le projet couvrent toute la périphérie de la zone du Parc National de Waza : elle regorge de pâturages utilisés par de milliers de bœufs très mobiles. Les conflits entre les éleveurs, les agriculteurs et les services de la conservation du Parc sont nombreux et c'est le lieu qui subit le plus la coupe de bois des Oudah (communauté d'éleveurs caractérisés par leur dépendance au bois. Les villages spécifiques où urge une intervention sont :

- le village d'Andirni au Sud-est du Parc
- ceux de Halé et Mbilé au nord du Parc.

Par ailleurs les zones suivantes peuvent être priorisées

- Le canton d'Abouli dans l'arrondissement de Pette à cause de la forêt communautaire qui s'y trouve.
- Le canton de Madiago dans le Logone Birni où se trouve une autre forêt communautaire. Cette forêt reçoit les éléphants qui viennent du parc. Par ailleurs les conflits entre l'administration, les éleveurs pasteurs et agropasteurs et les populations autour de l'herbe dans la forêt sont permanents.
- Le canton de Fadare qui contient également une forêt communautaire.



Village à la périphérie du PNW

7- conclusions et recommandations

La présente étude avait pour objectif principal de fournir les données et informations sur les points d'entrée politiques et institutionnels d'appui à la mise en œuvre des options d'adaptation prioritaires dans les systèmes pastoraux et agropastoraux dans la Région camerounaise du Bassin du Lac Tchad afin de permettre à la UICN-Cameroun d'envisager des actions devant aboutir à l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique, une meilleure gestion des conflits autour des ressources naturelles disponibles et la mise en place d'un système de gestion bétail-faune-environnement prenant en compte les intérêts des uns et des autres.

Au terme de l'étude, il ressort que :

- Les documents de politiques et de stratégies nationales /régionales de gestion de l'environnement existent et sont pour la plupart en vigueur quoique l'absence de textes d'application de certaines les rendent inactives
- Les institutions de gestion environnementale ou qui sont impliquées dans cette gestion sont structurées, fonctionnelles mais très diverses,
- Le concept de *changement climatique* reste étranger à beaucoup d'acteurs impliqués dans la gestion des activités pastorales et agropastorales tant à la base qu'au sommet notamment les éleveurs eux-mêmes, les agriculteurs ou agropasteurs, les chefs traditionnels
- Les effets du changement climatique sont hautement perceptibles dans la Région de l'Extrême-nord
- Les différentes politiques, stratégies et institutions identifiées constituent de grandes opportunités pour l'aménagement pour la prise des mesures visant à aider les éleveurs pasteurs et agropasteurs à s'adapter au changement climatique,
- La grande diversité des acteurs clés constituent une opportunité dans la mise en œuvre de toute initiative d'amélioration de la gestion environnementale
- Le Réaménagement de l'aire protégée Parc National de Waza est essentiel et par conséquent à l'heure actuelle il ne serait pas judicieux d'envisager de meilleure pratique de gestion de l'interface bétail-faune-environnement

- Un mécanisme de dialogue approprié doit être mis en place en vue de faciliter la gestion de tous les contours de l'ensemble des questions environnementales
- Les sites prioritaires d'intervention du projet doivent être les zones périphériques au Parc National de Waza qui connaît une dégradation de plus en plus profonde et pousse les éleveurs à s'introduire dans le Parc pour se ravitailler de ses réserves.

Après analyse de ces différents problèmes, le consultant propose à IUCN-Cameroun :

- 1- De procéder au préalable à l'éducation et à la sensibilisation des éleveurs pasteurs et agropasteurs sur le changement climatique, ses effets à court long et moyen terme, ses conséquences sur leurs activités et leur part de responsabilité dans la réalisation de celles-ci,
- 2- De favoriser la mise en place d'une plate forme régionale impliquant autant que possible tous les acteurs clés d'élevage pastoral, ceci afin de créer un cadre de concertation où des mesures adéquates de gestion environnementale pourraient être prises en tenant compte des intérêts des uns et des autres. La redynamisation de l'OPEN pourrait être une réponse à ce besoin,
- 3- D'aider à la mise en place des stratégies de lobbying et plaider en vue de la révision de certains textes nationaux clés, aux fins d'y introduire des mesures de gestion des activités pastorales et agropastorales face au phénomène de changement climatique,
- 4- De prioriser dans le cadre de l'aménagement de certains sites, toute la zone périphérique au Parc National de Waza afin de réduire voire d'éradiquer toute intrusion qui occasionne la destruction des ressources qui y sont protégées. Par conséquent il faudrait surseoir à envisager une cogestion du parc jusqu'à ce que son réaménagement produise des résultats satisfaisants,
- 5- Les communautés d'éleveurs pasteurs sont très souvent ignorantes des effets de leurs actes sur le changement climatique. C'est le cas par exemple de la communauté dite des Oudah dont la culture/tradition autorise et fait de la coupe de bois un moyen de subsistance incontournable. En effet, le bois est pour eux une grande monnaie d'échange et il leur est difficile voire inconcevable même de penser s'en défaire. Cependant c'est indéniable que cette pratique a des effets très néfastes sur le climat car la coupe de bois favorise le réchauffement climatique. Pour pallier à cette situation, des alternatives doivent être trouvées et cette communauté doit être sensibilisée. Dans ce cadre, un projet a été écrit avec pour objectif global d'éradiquer cette pratique tout en aidant les Oudah à s'adapter à d'autres pratiques moins dangereuses pour l'environnement. Les sites de mise en œuvre de ce projet sont l'arrondissement de Waza et celui de Pette.
- 6- D'accompagner le processus de création et de gestion du Complexe transfrontalier entre le Cameroun et le Nigeria pour la prise en compte des

déplacements transfrontaliers massifs de pasteurs et de leurs troupeaux ainsi que des effets corollaires de ces échanges à tous les niveaux.

- 7- D'Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des instruments juridiques et stratégiques relatifs à l'élevage et au changement climatiques
- 8- D'Appuyer la structuration des institutions et organismes travaillant dans le domaine de l'élevage
- 9- De favoriser la cogestion des ressources pastorales, l'aménagement ou la sécurisation des pistes de transhumance, la restauration des espaces dégradés, etc.
- 10- D'Accompagner la révision du plan Directeur d'Aménagement en vue d'y inclure des règles de prélèvement des ressources
- 11- D'accompagner la mise en place de groupes ou d'organisations de femmes exerçant dans le domaine des activités pastorales et agropastorales car à l'heure actuelle il n'en existe pas.